



NORMES ET MODALITÉS APPLICABLES À L'ÉVALUATION

École La Roseraie

Février 2020

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

La planification de
l'évaluation

La prise d'information
et l'interprétation

Le jugement

La décision - action

La communication

La qualité de la langue

La planification de l'évaluation

La prise d'information et l'interprétation

Le jugement

La décision - action

La communication

La qualité de la langue

LES NORMES ET MODALITÉS APPLICABLES À L'ÉVALUATION

PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE

Précolaire, 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION

NORMES	MODALITÉS
<p>1. La planification de l'évaluation est une responsabilité partagée entre l'équipe-école, l'équipe-cycle et l'enseignant.</p>	<ul style="list-style-type: none">◆ 1.1 L'équipe-cycle ou l'équipe-niveau établit une planification annuelle de l'évaluation. Cette planification comporte entre autres les principales compétences ciblées pour une période donnée, ainsi que les modalités de communication privilégiées. Le résumé de cette planification annuelle est remis aux parents.◆ 1.2 À partir de la planification globale de l'équipe-cycle, l'équipe-niveau établit une planification globale d'évaluation.◆ 1.3 Les membres de l'équipe-niveau se rencontrent au besoin pour choisir les outils d'évaluation et faire un suivi de la planification de l'évaluation.◆ 1.4 À partir de la planification de l'équipe-niveau, l'enseignant établit sa propre planification de l'évaluation.
<p>2. La planification de l'évaluation respecte le Programme de formation et la progression des apprentissages.</p>	<ul style="list-style-type: none">◆ 2.1 La planification de l'évaluation prend en considération les compétences du Programme de formation, les domaines généraux de formation, les critères d'évaluation et les attentes de fin de cycle. Elle tient compte aussi de la progression des apprentissages.◆ 2.2 L'équipe-école détermine les compétences autres que disciplinaires consignées à la section 3 du bulletin qui sont évaluées tout au long du parcours de l'élève (ex. : Organiser son travail)

<p>3. La planification de l'évaluation est intégrée à la planification de l'apprentissage /enseignement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 3.1 L'enseignant précise les critères d'évaluation reliés aux compétences développées à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation qu'il propose à ses élèves. ◆ 3.2 L'enseignant choisit ou élabore ses outils d'évaluation ou le matériel pédagogique proposé par la CSP, le MEES ou autres. ◆ 3.3 Pour les situations d'enseignement et d'évaluation qui servent à porter un jugement formel, l'équipe-niveau élabore un cadre d'évaluation qui précise : <ul style="list-style-type: none"> - le choix de l'outil qui sert à porter un jugement. - les critères d'évaluation (ex : attentes minimales, questions discriminatoires ...) - l'aide à apporter (ex. : lire question avec les élèves, droit à leur cahier de notes, ...) - les mesures d'adaptation (ex. : endroit privilégié, utilisation d'outils)
<p>4. La différenciation en évaluation fait partie de la planification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 4.1 Pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise dans ce dernier, les adaptations ou modifications concernant la tâche, le soutien offert, le temps accordé, etc.

La planification de l'évaluation

La prise d'information et l'interprétation

Le jugement

La décision - action

La communication

La qualité de la langue

LES NORMES ET MODALITÉS APPLICABLES À L'ÉVALUATION PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE

Préscolaire, 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

LA PRISE D'INFORMATION ET L'INTERPRÉTATION

NORMES	MODALITÉS
5. La prise d'information se fait en cours d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none">◆ 5.1 En cours d'apprentissage, l'élève est associé à la prise d'information par l'autoévaluation ou l'évaluation par les pairs.◆ 5.2 Au besoin, l'enseignant choisit ou produit des outils appropriés à la prise d'information (situations d'apprentissage et d'évaluation, grilles d'observations) et à son interprétation (observations, listes de vérification).◆ 5.3 Pour certains élèves dont la situation est particulière, la prise d'information et l'interprétation des données relèvent d'une équipe multidisciplinaire composée d'enseignants et de professionnels des services complémentaires.◆ 5.4 L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données sur les apprentissages des élèves au cours des activités régulières de la classe.
6. La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.	<ul style="list-style-type: none">◆ 6.1 L'enseignant recourt à des moyens informels (observations, questions, échanges, etc.) pour recueillir des données.◆ 6.2 L'enseignant recourt à des moyens formels (des grilles d'évaluation et d'observation, des listes de vérification, l'analyse de productions d'élèves, etc.) pour recueillir et consigner des données.◆ 6.3 L'enseignant met en place la différenciation pédagogique dans la prise d'information et note s'il y a lieu le soutien particulier apporté (adaptation, modification).

7. L'interprétation des données est critériée.

- ◆ 7.1 Les enseignants d'un degré donné adoptent une interprétation commune des exigences liées aux critères d'évaluation du Programme de formation et de la progression des apprentissages.

La planification de l'évaluation

La prise d'information et l'interprétation

Le jugement

La décision - action

La communication

La qualité de la langue

LES NORMES ET MODALITÉS APPLICABLES À L'ÉVALUATION

PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE

1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

LE JUGEMENT

NORMES	MODALITÉS
8. Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui est, au besoin, partagée avec d'autres intervenants de l'équipe-école.	◆ 8.1 Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant peut discuter avec les membres de son équipe de la situation de certains élèves.
9. En cours d'année et en fin d'année, le jugement est porté sur l'état des apprentissages de l'élève.	◆ 9.1 En cours et en fin d'année, l'enseignant porte un jugement sur l'état des apprentissages de tous ses élèves basés sur des grilles à échelles descriptives en lien avec la progression des apprentissages et les cadres d'évaluation. ◆ 9.2 Utilisation à titre indicatif des échelles des niveaux de compétence.
10. Le jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève.	◆ 10.1 L'enseignant porte un jugement sur les niveaux d'atteinte des compétences disciplinaires à partir des données qu'il a recueillies et interprétées à l'aide de moyens informels et formels. ◆ 10.2 Un élève est considéré en situation de plagiat ou de tricherie : <ul style="list-style-type: none">- S'il a en sa possession un appareil électronique ou de communication (téléphone cellulaire, IPOD, etc.) ou un document non autorisé.- S'il consulte de façon non autorisée, des informations relatives à

	<p>l'évaluation (documents, inscriptions sur les vêtements ou la peau).</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'il échange des informations oralement. - S'il échange des informations par écrit. <p>10.2.1 Dans le cas d'une évaluation locale, la note « 0 » sera attribuée pour cette évaluation. La direction a la responsabilité de déterminer les sanctions disciplinaires s'il y a lieu. Les parents seront avertis.</p> <p>10.2.2 Dans le cas d'une épreuve ministérielle, les règles et sanctions établies par le MEES seront appliquées (expulsion de la salle de classe, déclaré coupable de tricherie, saisie immédiate du questionnaire, rapport à la direction, note de « 0 » ou mention d'échec au bulletin).</p>
<p>11. Les épreuves ministérielles et de Commission scolaire sont d'application obligatoires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 11.1 L'élève qui s'absente à une épreuve obligatoire (MEES ou CS) sans motif reconnu se voit attribué un résultat de « 0 » pour l'épreuve. Son résultat final est calculé selon cette donnée (voir info sanction 15-16-027. ◆ 11.2 Un commentaire mentionnant son absence à l'épreuve finale est alors inscrit à son bulletin.
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 11.3 Dans cette situation, la décision de passage doit s'appuyer sur les résultats obtenus en cours d'année sans égard au résultat final dû à son absence non motivée. ◆ 11.4 L'élève absent à une des journées prévues pour la passation de l'épreuve, complète l'ensemble de son épreuve dans le temps restant. ◆ 11.5 Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve obligatoire pour des motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes à moins qu'il soit possible d'administrer l'épreuve à une autre date sans compromettre sa validité. En aucun cas l'épreuve ne peut être devancée ou envoyée à la maison. ◆ 11.6 Les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve obligatoire :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une justification du parent.
- Décès d'un proche parent.
- Participation à un évènement d'envergure (compétition sportive, concours provincial, etc.).
- Rendez-vous avec un spécialiste.
- Problème familial et personnel (incendie, hospitalisation d'un parent, etc.).

◆ 11.7 Les motifs relatifs à des choix personnels de l'élève ou de ses parents (voyage, activité, etc.) ne sont pas reconnus.

◆ **11.8 Précision sur les épreuves du MEERS :**

La disposition 4.1 de l'instruction annuelle 2014-2015 sur la formation générale des jeunes précise que, pour les épreuves uniques et les épreuves obligatoires, les dates et les heures doivent être respectées. Seul le ministre peut autoriser une modification à l'horaire prévu. Cette disposition montre bien toute l'importance qui doit être accordée à l'administration de ces épreuves.

Le gouvernement rend obligatoire la prise en compte du résultat aux épreuves obligatoires dans le calcul final à produire en fin d'année.

◆ **11.9 Absence ponctuelle à une épreuve obligatoire :**

En conséquence, la participation à une sortie éducative, à un voyage ainsi qu'à une autre activité sportive ou culturelle à caractère participatif par exemple, ne saurait justifier une absence à une épreuve ministérielle unique ou obligatoire. Dans ces cas, l'élève se verrait octroyer la note de zéro pour une épreuve ministérielle unique ou obligatoire. Seuls motifs pouvant justifier une absence à une épreuve ministérielle unique ou obligatoire sont une maladie sérieuse, hospitalisation ou un accident de l'élève confirmé par une attestation médicale, le décès d'un proche parent, la convocation à un tribunal et la participation à une compétition sportive de haut niveau (nationale ou internationale).

12. À la demande écrite et justifiée d'un parent, une note au bulletin peut être révisée.

- ◆ 12.1 La direction rencontre l'enseignant concerné (avec l'orthopédagogue et la collègue de degré au besoin) pour revoir les modalités de l'évaluation.
- ◆ 12.2 La rencontre se fait durant le temps de présence de travail des enseignants. Si les enseignants sont partis en vacances, la rencontre se fera à leur retour.
- ◆ 12.3 Dans le cas d'une demande de révision de note, le parent doit remettre le portfolio ou l'équivalent à la direction pour justifier sa demande.
- ◆ 12.4 Après analyse, la direction avise par écrit les parents de la décision.
- ◆ 12.5 L'enseignant change le résultat au bulletin s'il y a lieu.

La planification de l'évaluation

La prise d'information et l'interprétation

Le jugement

La décision - action

La communication

La qualité de la langue

LES NORMES ET MODALITÉS APPLICABLES À L'ÉVALUATION

PRIMAIRE

1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

LA DÉCISION - ACTION

NORMES	MODALITÉS
13. En cours de cycle, des actions pédagogiques sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir l'évolution des apprentissages.	<ul style="list-style-type: none">◆ 13.1 L'équipe multidisciplinaire ou l'enseignant proposent un ensemble de moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves. (Accompagnement de l'orthopédagogue, récupération, remédiation, activités spéciales, projet personnel, fiches auto-correctrices, groupes de besoins, décloisonnements ponctuels, tutorat, etc.).◆ 13.2 L'enseignant procure à l'élève l'occasion de s'impliquer lui-même dans ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de trouver des moyens pour les relever.
14. Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève.	<ul style="list-style-type: none">◆ 14.1 À la fin de chaque année scolaire, l'équipe multidisciplinaire de l'école qui a travaillé auprès de certains élèves dresse un portrait précis de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien bénéfiques à la poursuite des apprentissages de l'année suivante.

La planification de l'évaluation

La prise d'information et l'interprétation

Le jugement

La décision - action

La communication

La qualité de la langue

LES NORMES ET MODALITÉS APPLICABLES À L'ÉVALUATION

PRÉSCOLAIRE- PRIMAIRE

1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

LA COMMUNICATION

NORMES

MODALITÉS

15. La première communication ainsi que les trois bulletins sont les outils de communication officiels.

- ◆ 15.1 Une première communication écrite qui rend compte du cheminement scolaire de l'élève et remise avant le 15 octobre à chaque année du cycle.
- ◆ 15.2 Les enseignants du degré utilisent l'outil de communication et déterminent un moment de remise pour cette première communication.
- ◆ 15.3 Trois bulletins sont remis à chaque année du cycle.
- ◆ 15.4 La première communication et le dernier bulletin de l'année demeurent au dossier scolaire de l'élève.
- ◆ 15.5 Au primaire, des pourcentages sont utilisés pour mesurer le cheminement de l'élève selon le barème unique adopté par l'équipe-école.

A+	100-98	B+	85-89	C+	70-74	D+	55	E
A	95-97	B	80-84	C	65-69	D	50	40 et -
A-	90-94	B-	75-79	C-	60-64	D-	45	

Le seuil de réussite est de 60%.

À l'éducation préscolaire, les résultats sont exprimés en **cote**, selon la légende du bulletin. Aux étapes 1 et 2, le bulletin présente des résultats pour les apprentissages qui ont fait l'objet d'une évaluation. À l'étape 3, les résultats portent sur l'ensemble des apprentissages.

- ◆ 15.6 En fin d'année, l'enseignant porte un jugement sur le niveau d'atteinte des exigences du cycle conformément à la progression des apprentissages et du programme de formation.

<p>16. Les moyens de communication, autres que le bulletin et la première communication, sont variés et utilisés régulièrement en cours de cycle par les enseignants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 16.1 En plus du bulletin officiel, des informations pertinentes au cheminement scolaire de l'élève sont acheminées aux parents (ainsi qu'à l'élève lui-même) tout au long de l'année dans un dossier d'apprentissage qui contient des échantillons de travaux et/ou d'évaluations remis par l'élève. <p>D'autres moyens peuvent être utilisés pour informer les parents et l'élève de son cheminement scolaire ou comportement, En voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Annotation Rencontre Signature de certains travaux et examens Appel téléphonique Feuille de route Plan d'intervention ◆ 16.2 Les parents des élèves identifiés en difficultés d'apprentissage ou de comportement (élèves en échecs et certains élèves à risque) recevront des renseignements sur le cheminement scolaire de leur enfant au moins <u>dix fois</u> dans l'année. <ul style="list-style-type: none"> -Ces renseignements communiquent l'état de développement des compétences tant au niveau des apprentissages que du comportement et selon les difficultés de l'élève. ◆ 16.3 L'enseignant consigne les dates et les types de ces dix communications aux parents.
<p>17. L'équipe-cycle détermine les fréquences d'apparition des jugements au bulletin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 17.1 Le bulletin contient un ou des libellés pour chacune des compétences enseignées, conformément au programme de formation. La fréquence d'évaluation pour chaque libellé pour chacun des cycles se trouve dans le résumé. ◆ 17.2 Calendrier des communications : * <ul style="list-style-type: none"> -1^{er} bulletin : remis aux parents avant le 20 novembre de chaque année et compte pour 20% du résultat final de l'année. -2^e bulletin : remis aux parents avant le 15 mars de chaque année et compte pour 20% du résultat final de l'année. -3^e bulletin : remis aux parents avant le 10 juillet de chaque année et compte pour 60% du résultat final de l'année. <p>À chacun des bulletin un commentaire apparait pour chaque matière en échecs, non évaluée dans les cas d'un PN ou NE, pour des notes ayant un écart de - 20% et plus avec l'étape précédente.</p>

◆ 17.3

1^{er} cycle - 1^{re} année

Discipline Compétences (Libellé du bulletin)	Outils d'évaluation	Bulletin		
		1 ^{er} 20%	2 ^e 20%	3 ^e 60%
Français				
Lire 50%	En cours d'étape : - Tâches réalisées à la suite de la lecture de textes en français - Outils d'observation - Entretiens de lecture		X	X
Écrire 30%	En cours d'étape : - Rédaction de phrases ou de textes pour répondre à divers besoins de communication - Dictées / Contrôles - Écriture de mots ou de groupes de mots		X	X
Communiquer oralement 20%	En cours d'étape : - Discussions - Causeries - Grilles d'observation - Présentations, exposés	X		X
Mathématique				
Résoudre une situation-problème 20%	En cours d'étape : - Situations-problèmes mathématiques		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique 80%	En cours d'étape : - Situations d'application et de validation - Exercices de vérification de la maîtrise de concepts et de processus mathématiques	X	X	X
Anglais				
Mobiliser sa compréhension de textes entendus 60%	- Grilles d'observation - Activités écrites très simples (personnalisation d'un court texte ou d'une image)	X		X
Communiquer oralement en anglais 40%	- Grilles d'observation - Réactions verbales ou non verbales aux messages - Tentative d'utilisation du langage connu ou appris		X	X
Science et technologie				
Aucune note				

Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté					
Aucune note					
Éthique et culture religieuse					
100%	50%	Éthique et dialogue <ul style="list-style-type: none"> - Activités, discussions - Situations d'apprentissage et d'évaluation sur les différents thèmes du programme : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les besoins des êtres humains et d'autres êtres vivants. 2. Des exigences de l'interdépendance entre les êtres humains et les autres êtres vivants. 		X	X
	50%	Culture religieuse et dialogue <ul style="list-style-type: none"> - Projets, activités - Situations d'apprentissage et d'évaluation sur les différents thèmes du programme : <ol style="list-style-type: none"> 1. Des célébrations en famille 2. Des récits marquants 			X
Arts plastiques					
100%	70%	Réaliser des créations plastiques personnelles	X	X	X
	30%	Apprécier des œuvres d'art <ul style="list-style-type: none"> - Discussions - Questionnaires pour l'appréciation 			X
Musique					
100%	70%	Inventer des pièces vocales ou instrumentales et interpréter des pièces musicales <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaires sur les notions apprises - Grilles d'observation 	X	X	X
	30%	Apprécier des œuvres musicales <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaires avec auditions pour l'appréciation 		X	X
Éducation physique et à la santé					
100%		Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques : <ul style="list-style-type: none"> - Grilles d'observation - Questions réflexives - Tests, contrôles, épreuves 	X		X
		Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques :			

	<ul style="list-style-type: none"> - Grilles d'observation - Questions réflexives - Tests, contrôles, épreuves 		X	X
	Adopter un mode de vie sain et actif : <ul style="list-style-type: none"> - Grilles d'observation - Tests, contrôles, épreuves 			X

◆ 17.4

1^{er} cycle - 2^e année

Discipline Compétences (Libellé du bulletin)	Outils d'évaluation	Bulletin		
		1 ^{er} 20%	2 ^e 20%	3 ^e 60%
Français				
Lire 50%	En cours d'étape : <ul style="list-style-type: none"> - Tâches réalisées à la suite de la lecture de textes en français - Outils d'observation - Entretiens de lecture En fin d'année 2 ^e année : <ul style="list-style-type: none"> - Situation d'évaluation unique de la commission scolaire les 27, 28 et 29 mai 2019, valant 10% de la 3^e étape 	X	X	X
Écrire 30%	En cours d'étape : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de phrases ou de textes pour répondre à divers besoins de communication - Dictées / Contrôles - Écriture de mots ou de groupes de mots 	X	X	X
Communiquer oralement 20%	En cours d'étape : <ul style="list-style-type: none"> - Discussions - Causeries - Grilles d'observation - Présentations, exposés 		X	X
Mathématique				
Résoudre une situation-problème 20%	En cours d'étape : <ul style="list-style-type: none"> - Situations-problèmes mathématiques 		X	X

Utiliser un raisonnement mathématique 80%		En cours d'étape : - Situations d'application et de validation - Exercices de vérification de la maîtrise de concepts et de processus mathématiques	X	X	X
Anglais					
Mobiliser sa compréhension de textes entendus 60%		- Grilles d'observation - Activités écrites très simples (personnalisation d'un court texte ou d'une image)	X		X
Communiquer oralement en anglais 40%		- Grilles d'observation - Réactions verbales ou non verbales aux messages - Tentative d'utilisation du langage connu ou appris	X	X	X
Science et technologie					
Aucune note					
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté					
Aucune note					
Éthique et culture religieuse					
100%	50%	Éthique et dialogue - Activités, discussions - Situations d'apprentissage et d'évaluation sur les différents thèmes du programme : 3. Les besoins des êtres humains et d'autres êtres vivants. 4. Des exigences de l'interdépendance entre les êtres humains et les autres êtres vivants.		X	X
	50%	Culture religieuse et dialogue - Projets, activités - Situations d'apprentissage et d'évaluation sur les différents thèmes du programme : 3. Des célébrations en famille 4. Des récits marquants			X
Arts plastiques					
100%	70%	Réaliser des créations plastiques personnelles	X	X	X
	30%	Apprécier des œuvres d'art - Discussions - Questionnaires pour l'appréciation			X

Musique					
100%	70%	Inventer des pièces vocales ou instrumentales et interpréter des pièces musicales - Questionnaires sur les notions apprises - Grilles d'observation	X		X
	30%	Apprécier des œuvres musicales - Questionnaires avec auditions pour l'appréciation		X	X
Éducation physique et à la santé					
100%	Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques : - Grilles d'observation - Questions réflexives - Tests, contrôles, épreuves		X		X
	Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques : - Grilles d'observation - Questions réflexives - Tests, contrôles, épreuves			X	X
	Adopter un mode de vie sain et actif : - Calendrier sportif - Grilles d'observation - Questions réflexives - Tests, contrôles, épreuves				X

◆ 17.5

2^e cycle – 3^e et 4^e année

Discipline Compétences	Outils d'évaluation	Bulletin		
		1 ^{er} 20%	2 ^e 20%	3 ^e 60%
Français				
Lire 50%	En cours d'étape : - Tâches réalisées à la suite de lecture de textes en français et dans d'autres disciplines (Ex. : Carnet de lecture, questionnaires, outils d'observation et entretiens) En fin d'étape : - Tâche réalisée à la suite de la lecture de textes en français - En 4 ^e année, épreuve obligatoire du MEES les 28 et 29 mai 2019, valant 20% du résultat final	X	X	X

Écrire 30%	<p>En cours d'étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de phrases ou de textes pour répondre à divers besoins de communication <p>En fin d'étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un texte <p>En fin d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 4^e année, épreuve obligatoire du MEES du 4 au 6 juin 2019, valant 20% du résultat final 	X	X	X
Communiquer oralement 20%	<p>En cours d'étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discussions (écoute et interactions) - Outils d'observation - Présentations ou exposés 		X	X
Mathématique				
Résoudre une situation-problème 30%	<p>En cours d'étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils d'observation ou entretiens avec l'élève sur les stratégies de résolution de problèmes - Situations-problèmes mathématiques <p>En fin d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 4^e année, prototype du MEES valant 20% de la 3^e étape 		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique 70%	<p>En cours d'étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observation des stratégies utilisées lors d'activités de manipulation, d'expérimentation en équipe, etc. - Situations d'application et de validation - Questionnaires à réponses courtes ou à choix multiples sur les notions apprises <p>En fin d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaires à réponses courtes ou à choix multiples sur les notions apprises - En 4^e année, prototype du MEES valant 20% de la 3^e étape 	X	X	X
Anglais				
Communiquer oralement en anglais 50%	<p>En cours d'étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grilles d'observation - Utilisation du langage fonctionnel - Discussions - Causerie - Jeux de rôles - Échanges entre élèves ou élèves/enseignants 	X	X	X
	En cours d'étape :			

Comprendre des textes lus et entendus 35%		<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la compréhension d'un texte à l'oral ou à l'écrit - Tâche de réinvestissement écrite : affiche, histoire personnalisée, recette - Grilles d'observation 	X		X
Écrire des textes 15%		<p>En cours d'étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grilles d'observation - Terminer une histoire - Écrire : une histoire, un menu, une publicité - Description d'un objet et d'une personne 		X	X
Science et technologie					
100%		<p>En cours d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problèmes à résoudre découlant des différents univers : vivant, matériel, terre et espace - Questionnaires sur les notions apprises - Journal de bord (démarche expérimentale) - Analyse d'un objet ou fabrication de prototypes (démarche technologique) 	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté					
100%		<p>En cours d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description de l'organisation des sociétés et de leur territoire - Cartes et lignes du temps utilisées en contexte - Tableaux de comparaison des sociétés dans le temps et dans l'espace - Questionnaires 	X	X	X
Éthique et culture religieuse					
100%	50%	<p>Éthique et dialogue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situations d'apprentissage et d'évaluation sur les différents thèmes du programme (projets et activités) 	X		X
	50%	<p>Culture religieuse et dialogue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situations d'apprentissage et d'évaluation sur les différents thèmes du programme (projets et activités) 		X	X
Arts plastiques					
70%		<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des créations plastiques personnelles Réaliser des créations médiatiques 	X		X

100%		- Créations d'œuvres			
	30%	Apprécier des œuvres d'art - Observation et critiques d'œuvres		X	X
Musique					
100%	70%	Inventer des pièces vocales ou instrumentales et interpréter des pièces musicales - Grilles d'observation - Questionnaires sur les notions apprises	X	X	X
	30%	Apprécier des œuvres musicales - Questionnaires pour l'appréciation		X	X
Éducation physique et à la santé					
100%		Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques - Grilles d'observation - Questions réflexives - Tests, contrôles, épreuves	X		X
		Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques Fiche de préparation du plan d'action - Grilles d'observation - Questions réflexives - Tests, contrôles, épreuves		X	X
		Adopter un mode de vie sain et actif - Plan d'habitudes de vie - Grilles d'observation			X

◆ 17.6

3^e cycle – 5^e et 6^e année

Discipline Compétences	Outils et moyens d'évaluation	Bulletin		
		1 ^{er} 20%	2 ^e 20%	3 ^e 60%
Français				
Lire 40%	En cours d'année : - Tâches réalisées à la suite de la lecture de textes en français et dans d'autres disciplines - Outils d'observation			

	En fin d'année : - 6 ^e année : épreuve obligatoire du MEES les 23 et 24 mai 2019, valant 20% du résultat final	X	X	X
Écrire 40%	En cours d'année : - Rédaction de phrases ou textes pour répondre à divers besoins de communication en français et, à l'occasion, dans d'autres disciplines En fin d'année : - 6 ^e année : épreuve obligatoire du MEES du 4 au 6 juin 2019, valant 20% du résultat final	X	X	X
Communiquer oralement 20%	En cours d'année : - Discussions - Outils d'observation - Débats - Présentations		X	X
Mathématique				
Résoudre une situation-problème 30%	En cours d'année : - Outils d'observation - Situations-problèmes mathématique En fin d'année : 6 ^e année : épreuve obligatoire du MEES du 10 au 14 juin 2019, valant 20% du résultat final		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique 70%	En cours d'année : - Outils d'observation et entretiens sur les stratégies utilisées lors des activités de manipulation ou d'expérimentation en équipe - Situations d'application et de validation - Questionnaires sur les notions apprises En fin d'année : 6 ^e année : épreuve obligatoire du MEES du 10 au 14 juin 2019, valant 20% du résultat final	X	X	X
Anglais				
Communiquer oralement en anglais 45%	En cours d'étape : - Grilles d'observation - Utilisation du langage fonctionnel - Discussions - Causerie	X	X	X

		<ul style="list-style-type: none"> - Jeux de rôles - Échanges entre élèves ou élèves/enseignants 			
Comprendre des textes lus et entendus 35%		<p>En cours d'étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la compréhension d'un texte à l'oral ou à l'écrit - Tâche de réinvestissement écrite : Histoire personnalisée Affiche - Grilles d'observation 		X	X
Écrire des textes 20%		<p>En cours d'étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grilles d'observation - Terminer une histoire - Écrire : une courte histoire une bande-dessinée une publicité - Description d'un objet, d'un lieu, d'une personne 	X		X
Science et technologie					
100%		<p>En cours d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observations portant sur les techniques de manipulation et respect de la sécurité - Questionnaires - Investigation scientifique : recherches - Démarches expérimentales : observations et carnets scientifiques - Démarche technologique : analyse d'un objet et fabrication de prototypes 	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté					
100%		<p>Questionnaires et travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description de l'organisation, de changements ou de diversité d'une société et d'un territoire - Cartes et lignes du temps utilisées en contexte - Tableaux et outils de comparaison - Compréhension du vocabulaire spécifique 	X	X	X
Éthique et culture religieuse					
	50%	<p>Éthique et dialogue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités - Tâches de vérification de connaissances 	X		X

100%		- Observations et discussions			
	50%	Culture religieuse et dialogue - Activités - Tâches de vérification de connaissances - Observations et discussions		X	X
Arts plastiques					
100%	70%	Réaliser des créations plastiques personnelles Réaliser des créations médiatiques - Créations avec grilles à échelle descriptive - Observations	X		X
	30%	Apprécier des œuvres d'art - Descriptions - Questionnaires pour l'appréciation - Discussions		X	X
Art dramatique					
	70%	Inventer et interpréter des séquences dramatiques - Grilles à échelles descriptive		X	X
100%	30%	Apprécier des œuvres théâtrales - Outils d'observation - Fiches (personnages, canevas, fables) - Projets d'équipe		X	X
Éducation physique et à la santé					
		Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques - Grilles d'observation - Questions réflexives - Tests, contrôles, épreuves	X		X
		Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques - Fiches de préparation du plan d'action - Grilles d'observation - Questions réflexives - Test, contrôles, épreuves		X	
100%		Adopter un mode de vie sain et actif - Plan d'habitudes de vie - Grilles d'observation - Test, contrôles, épreuves			X

17.7 Au troisième bulletin apparaît le résultat final pour chaque discipline lequel est composé comme suit : 20% étape 1, 20% étape 2 et 60% étape 3 et tiendra compte de la pondération des compétences disciplinaires. Il inclura également, s'il y a lieu, les résultats aux épreuves MEER. Si la compétence n'est pas évaluée à la 1^{re} étape, le pourcentage sera de 30% à la 2^e étape et de 70% à la 3^e étape.

17.8 Scolarisation à domicile :

Les parents doivent s'engager à soumettre leurs enfants à une évaluation des apprentissages à différents moments de l'année ciblés par la direction de l'école. Ces évaluations sont administrées par les enseignants des enfants aux dates et lieux entendus au préalable.

La planification de l'évaluation

La prise d'information et l'interprétation

Le jugement

La décision - action

La communication

La qualité de la langue

LES NORMES ET MODALITÉS APPLICABLES À L'ÉVALUATION

PRÉSCOLAIRE- PRIMAIRE

1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

LA QUALITÉ DE LA LANGUE

NORMES	MODALITÉS
18. La qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation des élèves de l'école. Elle est partagée par tous les intervenants de l'école ainsi que par les élèves.	<ul style="list-style-type: none">◆ 18.1 Les enseignants promeuvent, auprès des élèves, la qualité de la langue parlée et écrite dans l'école.◆ 18.2 Les enseignants encouragent les élèves à appliquer le code de correction de l'école dans l'ensemble des disciplines.◆ 18.3 Les enseignants précisent aux élèves l'importance de la qualité de la langue à l'intérieur de la situation d'apprentissage et d'évaluation proposée.

LE CHEMINEMENT SCOLAIRE

**Information à recueillir et
détermination des besoins**

**Décision au regard de la poursuite
des apprentissages (passage)**

**Choix de l'organisation pédagogique qui
répond aux besoins de l'élèves (classement)**

Information à recueillir et détermination des besoins

Décision au regard de la poursuite des apprentissages (passage)

Choix de l'organisation pédagogique qui répond aux besoins de l'élève (classement)

LE CHEMINEMENT SCOLAIRE

LE PASSAGE D'UN NIVEAU À L'AUTRE AU PRIMAIRE (Incluant le passage du préscolaire au primaire)

INFORMATION À RECUEILLIR ET DÉTERMINATION DES BESOINS	
RÈGLES RETENUES	APPLICATION DES RÈGLES
<p>19. L'enseignant, en collaboration avec d'autres intervenants, détermine les besoins de l'élève en vue de la poursuite de ses apprentissages en s'appuyant sur des informations qui sont les plus complètes possibles sur sa situation, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'état de ses apprentissages;• Les services reçus ou à recevoir;• Toute autre information pertinente (motivation, intérêt, etc.), notamment celle recueillie dans le cadre de la démarche du plan d'intervention.	<p>19.1 L'enseignant en collaboration avec d'autres intervenants détermine les besoins de l'élève pour la poursuite de ses apprentissages en tenant compte des informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bulletin, travaux• Plan d'intervention• Services reçus ou à venir• Évaluation professionnelles• Attitudes scolaires• Maturité• Autre particularité <p>19.2 La direction associe les parents à la démarche.</p> <p>19.3 L'enseignant consigne les informations utiles à l'analyse des besoins de chacun de ses élèves.</p>

Information à recueillir et
détermination des besoins

Décision au regard de la poursuite
des apprentissages (passage)

Choix de l'organisation pédagogique qui
répond aux besoins de l'élève (classement)

LE CHEMINEMENT SCOLAIRE

LE PASSAGE D'UN NIVEAU À L'AUTRE AU PRIMAIRE (Incluant le passage du préscolaire au primaire)

DÉCISION AU REGARD DE LA POURSUITE DES APPRENTISSAGES (PASSAGE)	
RÈGLES RETENUES	APPLICATION DES RÈGLES
<p>20. La décision sur le passage doit être prise par la direction de l'école en concertation avec les intervenants concernés en cohérence avec les règles sur le passage établies par la commission scolaire et de l'analyse des besoins de l'élève.</p>	<p>20.1 La direction de l'école rencontre les enseignants et les autres intervenants concernés pour analyser l'ensemble des informations recueillies et connaître les recommandations relatives au passage des élèves en difficulté.</p>
<p>21. Pour des raisons d'ordre organisationnel, des décisions préliminaires sont prises sur la base d'une information partielle.</p> <p>La décision finale sur le passage s'appuie sur le résultat final des apprentissages et doit être inscrite dans le bulletin.</p>	<p>21.1 Les profils ou la progression des apprentissages peuvent être utilisés pour traduire l'état de développement des compétences ciblées*.</p>
<p>22. L'élève poursuit au niveau suivant si ses apprentissages liés aux compétences ciblées * correspondent globalement aux attentes ou si l'analyse de ses besoins révèle que c'est la solution appropriée.</p> <p>*Les compétences ciblées sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Français, langue d'enseignement</u> : lire des textes variés et écrire des textes variés;- <u>Mathématique</u> : résoudre une situation-problème et raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques.	<p>22.1 La direction et les intervenants concernés prévoient des mesures de soutien appropriées en fonction des besoins de l'élève et des ressources disponibles.</p>

23. Exceptionnellement, l'élève prolonge ses apprentissages dans le niveau d'origine si l'analyse de ses besoins révèle que c'est la solution la plus appropriée. Cette solution doit satisfaire aux exigences des encadrements légaux.

23.1 La direction associe les parents à la démarche de prolongation et procède au classement à leur demande.

23.2 La direction et les intervenants concernés prévoient des mesures de soutien en fonction des besoins de l'élève et des ressources disponibles.

Information à recueillir et
détermination des besoins

Décision au regard de la poursuite
des apprentissages (passage)

Choix de l'organisation pédagogique qui
répond aux besoins de l'élève (classement)

LE CHEMINEMENT SCOLAIRE

LE PASSAGE D'UN NIVEAU À L'AUTRE AU PRIMAIRE (Incluant le passage du préscolaire au primaire)

CHOIX DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE QUI RÉPOND AUX BESOINS DE L'ÉLÈVE (CLASSEMENT)

RÈGLES RETENUES	APPLICATION DES RÈGLES
24. Les décisions sur le cheminement scolaire (classement) relèvent de la direction de l'école et sont prises en concertation avec les intervenants concernés.	<p>24.1 La direction de l'école et les enseignants concernés adoptent des critères de formation de groupe en tenant compte des besoins des élèves, dans la mesure du possible.</p> <p>24.2 Les enseignants en collaboration avec les orthopédagogues, les spécialistes et les Professionnels Non Enseignants proposent à la direction de l'école les hypothèses de formation de groupe selon les critères suivants :</p> <p>24.3 Dans la mesure du possible, en se référant aux fiches de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Même nombre d'élèves dans chaque groupe (en tenant compte de la pondération).- Équivalence du nombre de garçons et de filles à l'intérieur d'un même groupe.- Répartition des élèves ayant des codes de difficulté.- Répartition égale des élèves selon leurs compétences globales, forts, moyens, faibles.- Élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage ou de comportement. <p>24.4 La direction de l'école approuve la formation de groupes auprès du personnel concerné.</p> <p>24.5 Exceptionnellement, sur consultation des enseignants concernés, la direction peut modifier la formation de groupe pour des motifs particuliers.</p>

	<p>24.6 Dans le cas d'une classe à plus d'une année d'études l'annexe I s'applique pour la formation des groupes.</p> <p>24.7 En cours d'année, la direction de l'école classe un nouvel élève en tenant compte du nombre d'élèves par groupe ou de la chimie des groupes.</p>
<p>25. Dans les cas où il y a changement d'école, la responsabilité du classement doit relever de la direction de l'école qui reçoit l'élève.</p>	<p>25.1 La direction en collaboration avec les enseignants concernés classe le nouvel élève suivant les mêmes critères établis pour les élèves de l'école.</p>
<p>26. Lors du classement, les décisions relatives à l'organisation pédagogique (classement), sont prises en tenant compte des décisions relatives au passage et des besoins de l'élève.</p>	<p>26.1 Avec la direction et les autres intervenants concernés, l'organisation pédagogique qui répond aux besoins des élèves est prévue (groupe de soutien, regroupement particuliers, décloisonnement, etc.)</p>
<p>27. Les parents sont informés de la décision sur le classement.</p>	<p>27.1 Le directeur informe les parents du classement en signant le bulletin qui indique clairement la décision prise.</p> <p>27.2 Pour une prolongation des apprentissages à l'intérieur du cycle d'origine, les parents prennent part à la décision lors d'une rencontre en plan d'intervention.</p>
<p>28. Le directeur doit assurer la transmission à tous les intervenants concernés des informations recueillies au moment de la détermination des besoins de l'élève afin de l'aider à poursuivre ses apprentissages.</p>	<p>28.1 Les enseignants du niveau inférieur rencontrent les enseignants du niveau supérieur afin de présenter le portrait des élèves et leurs besoins.</p> <p>28.2 La direction rend accessible les informations pertinentes à la réussite scolaire de ses élèves aux enseignants concernés lors d'une rencontre multi avec les orthopédagogues et autres professionnels non enseignants.</p>